

Section 0. Avis d'Appel d'Offres Ouvert International (AAOOI)

Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

Objet : Couverture en assurance santé du personnel de la SBEE

Référence de l'AAOI :

AAOOI N° 374 /26/SBEE/DG/DRH/PRMP/SP-PRMP/DCP du 23/06/26

***Identification de la procédure* : Appel d'Offres Ouvert International**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) publié sur le portail web des marchés publics le 04 juin 2026 (version 2).
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer ses différentes activités et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la Couverture en assurance santé du personnel de la SBEE.
3. La Société Béninoise d'Énergie Électrique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : la couverture en assurance santé du personnel et des retraités de la SBEE.

Les prestations envisagées sont en lot unique :

BON A LANCER

Catégorie d'assurés	Nombre d'assurés principaux	Conjoints potentiels (maximum 1/par assuré)	Enfants potentiels (maximum 6/par assuré)	Total bénéficiaires potentiels
Personnel en service	2 385	2 385	14 310	19 080
Retraités	455	455	-	910
Total	2 840	2 840	14 310	19 990

Les variantes ne sont pas considérées.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

NB : Les entreprises d'assurances étrangères ne sont pas autorisées à participer à cet appel d'offres au regard de l'article 308 du code des assurances annexé au Traité du 10 juillet 1992 instituant la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), qui consacre le principe de territorialité de la souscription des risques.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE à l'adresse info_prmp@sbee.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures 00 minute**

à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes GMT+1 (Heure locale) ou sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/>.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :



- Être une compagnie d'assurance ou un groupement de compagnie d'assurance sanitaire des personnes régulièrement constitué, intervenant dans le domaine des Assurances, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Disposer d'un agrément d'exercice de l'activité d'assurance sur le territoire béninois en cours de validité à la date limite de dépôt des offres et délivré par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances (MEF) ; en fournir la copie légalisée ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire, ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021) et de l'année en cours, un marché de couverture sanitaire du personnel d'une structure publique ou privée, dont un de montant égal à **quatre cent quatre-vingt millions huit cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-neuf (480 848 189) FCFA**, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception, assorties des contrats (page de garde, de signature et page portant le montant en copie simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au point 5 « personnel » de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification ;
- Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations, conformément aux exigences du point 6 « matériel » de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.

BON A LANCER

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **cent soixante millions deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente (160 282 730) FCFA** justifiée par l'originale d'une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un établissement financier agréé en République du Bénin ou ayant son correspondant au Bénin ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois dernières années (2025, 2024 et 2023), au moins égal à **neuf cent soixante et un millions six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit (961 696 378) FCFA** justifié par les états financiers des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) fournis dans la forme prescrite au point 1 de l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance ou un groupement de compagnie d'assurance sanitaire des personnes régulièrement constitué, intervenant dans le domaine des Assurances, justifié par le registre de commerce ou les statuts

- Disposer d'un agrément d'exercice de l'activité d'assurance sur le territoire béninois en cours de validité à la date limite de dépôt des offres et délivré par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances (MEF) ; en fournir la copie légalisée ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au point 5 « personnel » de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au point 5 « personnel » de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations, conformément aux exigences du point 6 « matériel » de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.

BON A LANCER

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **cent soixante millions deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente (160 282 730) FCFA** justifiée par l'originale d'une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un établissement financier agréé en République du Bénin ou ayant son correspondant au Bénin ;
- Les compagnies d'assurance naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront en sus du bilan d'ouverture, les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;

- Fournir une attestation originale d'assurance des risques professionnels en cours de validité, couvrant la responsabilité civile professionnelle du chef d'entreprise, indiquant l'objet du marché et le montant au moins égale à **un milliard cinquante-sept millions huit cent soixante-six mille seize (1 057 866 016) FCFA.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de douze (12) mois.

BON A LANCER

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 25/06/26. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au Secrétariat de la PRMP à l'adresse ci-après : Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK** info_prmp@sbee.bj, du lundi au vendredi de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes GMT+1 (Heure locale). Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/> ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la PRMP à l'adresse ci-après : Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK**

info_prmp@sbee.bj, au plus tard le 30/07/ 2026 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après salle 219 située au 2^{ème} étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 30/07/ 2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **neuf millions six cent seize mille neuf cent soixante-quatre (9 616 964) FCFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres à condition de justifier du statut de MPME par la production de l'attestation d'identification du statut de la MPME appuyé de l'attestation d'identification des MPME délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME), conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de six (06) mois à compter de la date limite de soumission.

Pour la Personne Responsable des Marchés Publics absente
Le Directeur de l'Electrification Rurale a.i



Sylvain AMANI

24/6/2026

BON A LANCER